



METZ MÉTROPOLE  
EUROMÉTROPOLE DE METZ  
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1  
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ [eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu)

## DÉCISION 714 / 2025

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE COISLIN ET DE SES ABORDS A METZ

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Soutien aux centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires » de la Région Grand Est,

#### DÉCIDONS :

- De solliciter auprès de la Région Grand Est, au titre du dispositif précité et sur la base d'un projet estimé à 2 425 597,98 € HT, une subvention d'un montant de 400 000 € pour la requalification de la place Coislin et de ses abords à Metz.

Fait à Metz, le 24 novembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20251124-Decis714-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz